



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Assiette

Question écrite n° 12096

#### Texte de la question

Mme Gilberte Marin-Moskovitz attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la situation fiscale confuse au regard de la TVA des entreprises d'insertion. Il est prevu que, pour ce type d'entreprises, les sommes recues pour la creation d'emplois d'initiative locale ou pour le paiement d'educateurs ne sont pas retenues dans l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutee. Elle lui demande de lui preciser si, comme pour celles emanant des collectivites locales, cette regle s'entend pour les subventions relevant de l'Etat.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les aides versees par l'Etat ou les collectivites locales pour financer la creation d'emplois d'initiative locale ou le paiement des educateurs embauches a cet effet ne sont pas soumises a la taxe sur la valeur ajoutee. Elles ne sont pas a prendre en compte pour le calcul du pourcentage de deduction.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marin-Moskovitz Gilberte](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12096

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1850